



Lac-Saguay

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

# AVIS PUBLIC

---

EST PAR LES PRÉSENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Le conseil municipal de Lac-Saguay a adopté, lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2024 le Règlement 2024-01 décrétant l'imposition du taux de taxation et de tarification des services municipaux sur le territoire de la Municipalité de Lac-Saguay pour l'année 2024.

Tout contribuable qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau aux heures normales du bureau municipal.

Donné à Lac-Saguay, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2024.

  
Richard Gagnon  
Greffier-trésorier





Faint, illegible text or header information.



Faint, illegible text or a line of information.

Multiple lines of faint, illegible text.

Multiple lines of faint, illegible text.

Faint, illegible text or a line of information.

